

# Des extraits végétaux fermentés pour une production sans pesticide, c'est possible !

Mardi 12 février 2019

Station expérimentale de Creysse

de 9h30 à 17h00



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOT



ENGAGEMENT  
DE SERVICE

SERVICES AUX AGRICULTEURS  
ET ACTEURS DES TERRITOIRES  
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org

Conseil-Formation

Acquérir des techniques favorisant une évolution progressive des pratiques professionnelles, vers des alternatives sans pesticides. Apprendre à faire un extrait végétal fermenté.

## Contenu du stage

### Faire évoluer ses pratiques.

Identifier la réglementation concernant les PNPP. Pourquoi et comment faire évoluer ses propres pratiques : Une alternative, c'est quoi ? Questionnement sur les motivations avant application d'un traitement. Travail à partir des témoignages des présents La législation PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes)-biostimulants.

### Utiliser les extraits naturels à base de végétaux.

Quelles plantes utiliser pour en faire quoi ? Leur utilisation à titre professionnel par les agriculteurs. Les champs d'application : Stimulation de la croissance, renforcement des défenses immunitaires des végétaux. Les modes d'application.

### Produire un extrait fermenté de plantes.

Quelles plantes utiliser pour en faire quoi ? Stades de récoltes et partie de la plante utilisée. Techniques optimales d'extractions: matériel, savoir faire de la plante au stockage du produit fini.



Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation

Durée : jour

Public ciblé : Producteurs de noix du LOT.

## Rythme et méthode

En salle, exposé et échanges. Utilisation de supports photos.

## Droits d'inscription

Prise en charge par VIVEA pour les exploitants, conjoints collaborateurs et aides familiaux à jour de leurs cotisations.

Pour les salariés agricoles, possibilité de prise en charge partielle par le FAFSEA : le coût de la formation est fixé à 161€

Autre statut sans prise en charge par un organisme de financement : 30€

Paiement par chèque à l'ordre l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Lot.

## Modalités d'inscription

Contactez le service formation de la Chambre d'Agriculture :

par téléphone au 05.65.23.22.13  
ou par mail : [formation@lot.chambagri.fr](mailto:formation@lot.chambagri.fr)

Responsable de stage : Lydie LACHAUD, conseillère spécialisée noix-châtaignes

Intervenant : Jean François LYPHOUT, conseiller spécialisé extraits végétaux